



HALLOWEEN - COLLECTE DES BONBONS LUNDI 31 OCTOBRE DE 17H À 20H

Des bénévoles seront sur place au bureau municipal pour distribuer des bonbons à tous les petits visiteurs déguisés. En attendant de vous rencontrer, voici quelques conseils pour que cette soirée se déroule en toute sécurité :

- ✓ Porter des vêtements de couleur claire avec bandes réfléchissantes pour plus de visibilité;
- ✓ Porter des vêtements courts qui facilitent vos déplacements;
- ✓ Éviter de porter un masque et privilégier le maquillage pour mieux voir et entendre;
- ✓ Utiliser une lampe de poche pour être encore plus visible et vous éclairer pendant votre collecte;
- ✓ Informer ses parents de son parcours et de l'heure prévue pour le retour à la maison;
- ✓ Ne pas entrer dans les maisons et sonner aux portes en groupe ou en compagnie d'un adulte;
- ✓ Effectuer le trajet d'un seul côté de rue à la fois et on traverse seulement aux intersections en respectant la signalisation routière;
- ✓ Vérifier avec ses parents la récolte des friandises reçues avant de déguster ! Joyeuse Halloween !

POUR UN DÉNEIGEMENT EFFICACE ET SANS MAUVAISE SURPRISE...



Que nous apprécions ou pas les beaux décors féériques que nous apporte la neige, son retour est inévitable ! Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner tout véhicule routier dans les rues de la Municipalité entre **23h et 6h le matin** durant la période **du 15 novembre au 15 avril inclusivement**. Cette règle est là pour prévenir les situations qui pourraient nuire au bon déroulement du déneigement des rues. Pour vous éviter un réveil brutal et couteux, ne vous stationnez pas dans la rue la nuit et prévoyez le coup si vous avez de la visite à la maison, car un remorquage peut venir gâcher une fête rapidement ! Les responsables du déneigement vous remercient d'avance de respecter cette réglementation.

L'IMPACT DE L'HIVER SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À chaque année, des bacs quittent notre merveilleuse Municipalité de façon prématurée, attaqués par un camion de déneigement ou une souffleuse affamée. Pourtant, sa vie utile aurait pu être beaucoup plus longue si seulement son propriétaire l'avait déposé au bon endroit...



Ouf ! La charrue est
passée proche...

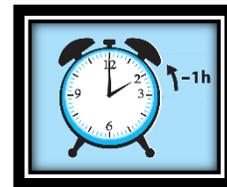


Plus sérieusement, nous vous rappelons que les bacs de matières résiduelles doivent être disposés à l'intérieur des limites de votre terrain soit, à l'intérieur de la bordure ou derrière le trottoir. Si il n'y a pas de bordure visible, assurez-vous de placer votre bac à une distance minimale de 30 cm du bord de la rue et que ce dernier soit bien équilibré avec les roues dirigées vers le domicile. Cela facilitera la tâche du camionneur et évitera que votre bac et son contenu soient renversés sur la chaussée ou endommagés lors des activités de déneigement.

Pour ce qui est du bac brun, pour éviter que les aliments collent aux parois et ne soient pas bien récupérés lors de la collecte, l'utilisation de sacs compostables ou du papier journal déposé dans le fond du bac s'avère très utile. Vous pouvez également mettre au congélateur vos résidus alimentaires et les déposer congelés dans le bac, la veille de la collecte. De cette façon, votre bac brun restera toujours propre et son contenu sera entièrement ramassé à chaque collecte. Un petit truc pas compliqué qui évite les désagréments!

CHANGEMENT D'HEURE

Signe que l'hiver n'est plus très loin, on doit reculer l'heure dans la nuit du 5 au 6 novembre prochain. En espérant que ce changement n'ait pas trop d'impact sur votre moral, 😊 nous en profitons pour vous rappeler que le changement d'heure est l'occasion de changer les piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.



Également, avec la clarté qui nous quitte beaucoup plus tôt, le retour à la maison en fin de journée et nos marches de santé se dérouleront plus souvent à la noirceur. Pour maximiser votre sécurité, assurez-vous d'être bien visible des véhicules lorsque vous circulez à pieds. Le port de bandes réfléchissantes sur votre manteau ou d'un dossard vous permettra d'être bien vu par les automobilistes. La lampe frontale ou une petite lampe de poche sont d'autres solutions pour sécuriser vos déplacements. Et pour terminer, marchez toujours face au trafic, pour garder dans votre champ de vision, ce qui vient vers vous. Bonne randonnée !

PROCÉDURE POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Avec la fin d'année qui approche, nous devons procéder à la lecture des compteurs d'eau sur le territoire de la Municipalité. Pour ce faire, nous avons regroupé les résidences desservies par le réseau public d'aqueduc en deux groupes :



1^{er} groupe – les résidences de la rue et de la route du Patrimoine

2^e groupe – les résidences des rues ou routes autres que du Patrimoine

Pour l'année 2022, c'est au tour des résidents des rues ou routes autres que du Patrimoine (2^e groupe) de collaborer à la cueillette d'information en remplissant le formulaire intitulé « **Relevé des compteurs d'eau 2022** » qui sera posté à toutes les résidences de notre territoire au début du mois de novembre. Il vous suffira d'inscrire les chiffres qui figurent sur votre compteur d'eau ainsi que la date de lecture et de déposer le formulaire complété avant le **15 décembre** dans la boîte rouge identifiée à cet effet sur la galerie du bureau municipal.

Pour les résidents de la rue et de la route du Patrimoine (1^{er} groupe), **vous n'avez pas à compléter le formulaire** car vous serez visités par des employés des travaux publics qui effectueront la lecture du compteur d'eau entre le **15 novembre et le 15 décembre prochain**.

Si vous avez des questions concernant les compteurs d'eau, vous pouvez laisser un message à M. Réjean Lebel, directeur des travaux publics, au (418) 867-1781 poste #4, qui fera un suivi rapide de votre demande.

PERMIS ET URBANISME

Prenez note que pour des raisons hors de notre contrôle, nous avons dû modifier les plages horaires des responsables de l'émission des permis de rénovation et de construction. Dorénavant, et ce, jusqu'à avis contraire, vous pourrez rencontrer M. Bruno Beaulieu, les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h et Mme Julie Lemieux, les jeudis matins de 9h à 12h. Pour mieux planifier le travail des inspecteurs en bâtiments, nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance par téléphone, auprès de la réception. Merci de votre collaboration !

